

COMBIEN COÛTE UN.E APPRENTI.E ?

AVEC L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle à l'embauche d'un.e apprenti.e : **5000 euros pour les moins de 18 ans et 8000 euros pour les plus de 18 ans.**


Les entreprises de moins de 250 salarié.e.s peuvent toucher cette aide sans condition si le contrat est signé entre le 1 juillet 2020 et le 30 juin 2022.

ESTIMATION DU COÛT NET PAR MOIS D'UN.E APPRENTI.E POUR UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 250 SALARIÉ.E.S

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année de contrat	26 €	39 €	203 €	974 €
2ème année de contrat	473 €	670 €	834 €	1 474 €
3ème année de contrat	802 €	999 €	1 179 €	1 540 €

Coût net par mois = (Salaire brut + charges patronales - aide exceptionnelle - aide unique de la deuxième et troisième année - exonération de cotisations)/12

Note : Le coût net de l'apprenti.e peut baisser avec les aides liées au handicap et à la fonction tutorale.

 **Un.e apprenti.e de 21 ans dans une entreprise de moins de 250 salarié.e.s coûte environ 203 euros par mois la première année et 834 euros par mois la seconde année.**



**FAITES UNE SIMULATION SUR
LE SITE DU GOUVERNEMENT**

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

